



Code de conduite

Janvier 2019

Table des matières

1. Avant-propos du conseil de direction de Volkswagen Finance	3
2. Notre responsabilité en matière de conformité	4
3. Notre responsabilité en tant que membre de la société	5
Droits de la personne	5
Égalité professionnelle et traitement égal.....	6
Conformité et sécurité des produits.....	7
Protection de l'environnement	8
Dons, commandites et œuvres de bienfaisance	9
Communication et marketing	10
Lobbyisme politique	10
4. Notre responsabilité en tant que partenaire commercial.....	12
Conflits d'intérêts.....	12
Cadeaux, hospitalité et invitations	13
Prohibition de corruption.....	13
Interactions avec les fonctionnaires et les titulaires d'une charge publique	14
Prohibition du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.....	15
Comptabilité et rapports financiers.....	16
Impôt et douanes.....	17
Concurrence loyale et équitable	18
Approvisionnement	19
Contrôle à l'exportation	20
Prohibition des délits d'initié.....	20
5. Nos responsabilités sur les lieux de travail	22
Santé et sécurité au travail	22
Protection des données	23
Sécurité et protection de l'information, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle.....	24
Sécurité des TI	24
Gestion des actifs de l'entreprise	25
6. Soutien	27
Représentation des employés.....	27
Aide / personnes-ressources / système de lanceur d'alerte.....	27
Auto-évaluation pour faciliter les décisions.....	28

1. Avant-propos du conseil de direction de Volkswagen Finance

Chers collègues,

La confiance de nos clients et des intervenants de l'industrie envers Crédit VW Canada, Inc., faisant affaire sous la raison sociale de Volkswagen Finance (« Volkswagen Finance ») et nos produits constitue notre atout le plus précieux. Par conséquent, nous sommes tous responsables d'honorer cette confiance tous les jours en nous comportant avec honnêteté et dignité. Cela exige de bien comprendre et de respecter les règles internes et les exigences de la loi.

Une nouvelle version étoffée du Code de conduite du Groupe Volkswagen a été publiée. Le document présente des conseils et du soutien pour nous aider à adopter des comportements appropriés au quotidien. C'est lors des périodes comme celle que nous traversons actuellement, où l'industrie subit des changements fondamentaux, qu'une solide base de bonnes valeurs est indispensable à la réussite à long terme.

Avec 12 marques provenant de sept pays d'Europe, quelque 630 000 employés, 120 usines de production et des clients dans plus de 150 pays, le Groupe Volkswagen est très diversifié. Quelles que soient nos différences, nos origines, nos tâches ou nos responsabilités, ce sont nos valeurs qui déterminent notre façon de remplir notre rôle, de prendre des décisions et d'interagir entre nous et avec les autres. Peu importe le poste que nous occupons, nous sommes tous responsables de la réputation de notre entreprise. Sa réussite découle de notre attitude et de notre conduite.

Si nous remarquons un problème, si nous commettons une erreur ou si nous en sommes témoins, il est important de réagir en conséquence même si cela risque de créer un malaise. La solution n'est jamais de fermer les yeux. Dans le doute, nous devons demander l'aide et les conseils d'une personne qualifiée.

Le conseil d'administration de Volkswagen Finance est convaincu que le nouveau Code de conduite sera un élément essentiel de la réussite future du Groupe Volkswagen et de ses marques. Ce guide utile présente des règles bien claires et des exemples concrets et précis. Nous, l'équipe de direction de Volkswagen Finance, partageons et soutenons cette même vision.

Nous vous encourageons à lire le présent document attentivement, et nous espérons que vous vous joindrez à nous pour faire en sorte que le Groupe Volkswagen soit reconnue non seulement pour ses excellents produits et services, mais pour ses valeurs d'intégrité et d'équité.

Darren Maloney

Président et chef de la direction

Patrick Lefebvre

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

2. Notre responsabilité en matière de conformité

L'éthique et les comportements honnêtes et intègres de nos employés, qu'ils soient membres du Conseil d'administration, directeurs ou titulaires de tout autre poste, sont des facteurs déterminants du succès de notre entreprise. Cela implique aussi que nos rapports et nos communications internes et externes doivent être véridiques, complets et publiés au moment approprié.

Notre objectif est d'assumer notre responsabilité envers notre entreprise et de protéger la réputation des marques du Groupe. Pour assurer la pérennité de l'entreprise, nous devons être conscients des répercussions économiques, sociales et écologiques de nos activités. Nous devons également tous respecter et suivre les règles en vigueur dans l'ensemble de l'entreprise, en tout temps. Les membres de notre Conseil et les directeurs ont une responsabilité spéciale dans ce contexte : ils doivent donner l'exemple et prévenir les comportements inappropriés dans l'entreprise, protéger leurs employés et se conduire de manière intègre au sein de l'entreprise comme à l'extérieur.

Ce Code de conduite nous sera utile pour relever les situations pouvant entraîner des risques et des conflits et comprendre l'importance de ces situations pour l'entreprise, lesquelles sont accompagnées d'études de cas.

Le Code de conduite est divisé en trois sections principales :

- Notre responsabilité comme membre de la société
- Notre responsabilité comme partenaire commercial
- Notre responsabilité sur les lieux de travail

Les directives du Code de conduite doivent obligatoirement être suivies au quotidien. Le Code vient s'ajouter aux directives et politiques internes. Évidemment, nous tous respectons les lois nationales et internationales. Par conséquent, nous ne participons jamais à des activités comme la fraude, les détournements, l'extorsion, le vol ou toute autre action délibérée qui s'avère nuisible pour les actifs de nos clients ou d'un tiers.

Le non-respect du Code de conduite peut causer des torts considérables non seulement à l'entreprise, mais aussi aux employés, à nos partenaires commerciaux et à d'autres intervenants de l'industrie. C'est pourquoi le respect du Code est obligatoire pour chacun, peu importe son rôle comme membre de l'équipe, directeur ou membre du Conseil. Nous ne tolérons aucune violation du Code de conduite. Quiconque enfreint le Code de conduite doit en subir les conséquences. Selon la gravité de l'infraction, ces conséquences peuvent se traduire par une mesure corrective, une réclamation en dommages-intérêts en vertu du droit civil et même une condamnation en vertu du droit criminel.

Pour éviter ces situations, nous devons tous nous familiariser avec le Code de conduite en vue de l'intégrer à notre comportement et d'en tenir compte dans le cadre de nos prises de décisions. En cas de doute, nous devons nous renseigner auprès d'une personne qualifiée.

3. Notre responsabilité en tant que membre de la société

Notre responsabilité sociale exige évidemment de nous conformer à la loi. Nous avons le devoir de respecter les lois en vigueur dans le cadre de toutes nos décisions d'affaires.

Tous les employés du Groupe Volkswagen doivent connaître leurs responsabilités sociales, surtout en ce qui concerne le bien-être des gens et de l'environnement, et doivent faire en sorte que l'entreprise contribue au développement durable de la société.

La responsabilité du Groupe Volkswagen comme membre de la société est liée aux principes suivants :

Droits de la personne

Contexte

La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Europe) expliquent les attentes et exigences de la communauté internationale en matière de respect des droits de la personne.

Principe d'entreprise

Les lois canadiennes sur les droits de la personne découlent de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous respectons, protégeons et promouvons toute la réglementation en vigueur visant à protéger les droits de la personne, ce qui comprend à la fois les adultes et les enfants, et à les reconnaître comme des droits fondamentaux et des exigences générales dans le monde. Nous rejetons toute utilisation de main-d'œuvre infantine ou de travaux forcés et toute forme d'esclavage moderne ou de traite de personnes. Nous appliquons cette règle au sein de notre entreprise et dans nos interactions avec nos partenaires commerciaux, et ces derniers doivent évidemment en faire autant.

Ma contribution

En tant qu'employé, je peux contribuer au respect des droits de la personne. Je considère les droits de la personne comme des directives fondamentales et je surveille les violations des droits de la personne qui se produisent autour de moi. Si je constate une violation réelle ou possible des droits de la personne sur mes lieux de travail, je prends les mesures appropriées pour y mettre fin ou l'empêcher d'avoir lieu et j'avise mon superviseur ou une des personnes-ressources énumérées au chapitre 6.

Exemple

Vous avez la responsabilité d'acheter certaines marchandises. Vous obtenez des renseignements selon lesquels un de vos fournisseurs emploie des enfants dans son processus de production ou fait travailler des personnes dans des conditions inhumaines (par exemple, elles sont exposées à des risques illégaux ou déraisonnables pour leur santé).

Prenez les mesures nécessaires et informez votre superviseur et les services responsables de la durabilité des relations avec les fournisseurs. Notre entreprise doit examiner ses relations d'affaires de plus près et, si nécessaire, couper les liens avec certains partenaires.

Égalité professionnelle et traitement égal

Contexte

L'égalité professionnelle et le traitement égal sont des éléments essentiels d'une approche juste, ouverte et exempte de préjugés. Le Groupe Volkswagen encourage la coopération respectueuse dans un esprit de partenariat, de diversité et de tolérance. C'est ainsi que nous optimisons la productivité, les capacités compétitives et novatrices, la créativité et l'efficacité de nos employés.

Principe d'entreprise

Nous offrons l'égalité professionnelle à tous.

Nous ne tolérons aucune discrimination liée à la race, la couleur de la peau, la religion, l'origine nationale ou ethnique, le sexe, l'âge, les handicaps, les troubles médicaux, le statut d'ancien combattant, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et son expression, la grossesse, la situation familiale ou à toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous valorisons la diversité, encourageons activement l'inclusion et créons un environnement qui favorise l'épanouissement personnel de tous les employés, dans l'intérêt de l'entreprise.

Il est de notre devoir de choisir, d'embaucher et de soutenir nos employés en fonction de leurs qualifications et compétences.

Ma contribution

Je respecte les principes d'égalité professionnelle et de traitement égal et j'encourage les autres à faire de même.

Si je constate une violation des principes d'égalité professionnelle et de traitement égal, je la dénonce et j'informe les personnes impliquées que leur comportement est répréhensible. J'avise aussi le service des ressources humaines de l'incident ou je communique avec une des personnes ressources énumérées au chapitre 6.

Exemple

Vous apprenez d'un collègue ou d'un ami qu'un candidat a été rejeté en raison de la couleur de sa peau malgré le fait qu'il était le meilleur candidat pour le poste à combler.

Vous rapportez le problème au service des ressources humaines concerné pour que des mesures appropriées puissent être prises. En toute situation, vous pouvez aussi appeler la ligne d'aide sur l'éthique en composant le + 800 444 46300.

Conformité et sécurité des produits

Contexte

Chaque jour, de très nombreuses personnes utilisent nos produits et services. Le Groupe Volkswagen est responsable de prévenir, dans la mesure du possible, tout risque, effet néfaste ou danger pour la santé, la sécurité, l'environnement et les biens de nos clients ou d'un tiers en lien avec la manipulation et l'utilisation de nos produits et services.

Principe d'entreprise

Le respect des lois, des règles et des normes internes qui s'appliquent à nos produits est non seulement notre obligation légale, mais notre mission. Nous construisons des véhicules de pointe conformément aux exigences de la loi. La conformité est surveillée continuellement et systématiquement au moyen de processus, de structures et d'activités d'évaluation des produits dans des conditions d'utilisation réelles. Nous ne faisons aucun compromis sur ce point. Nous nous assurons de prendre rapidement les mesures appropriées en cas de manquement à cette règle.

Ma contribution

Si je remarque que nos produits présentent ou pourraient présenter un risque, ou que je constate le non-respect de la réglementation, j'agis en conséquence. J'avise mon superviseur et les personnes-ressources concernées au sein de l'entreprise.

Exemple

Un client vous fait part d'un problème technique qui touche son véhicule. Vous ne savez pas si le client a fait une erreur en utilisant le produit, et vous ne pouvez pas éliminer complètement la possibilité d'un défaut de fabrication.

Découvrez le fond de l'histoire. Il est essentiel de nous assurer que notre entreprise résout les problèmes dont elle est responsable. Même si le client a fait une erreur en utilisant le véhicule, nous pourrions avoir des mesures à prendre (p. ex. : modifier les instructions et renseignements fournis aux utilisateurs).

Protection de l'environnement

Contexte

Le Groupe Volkswagen conçoit, produit et distribue des véhicules, des services et des solutions de mobilité partout dans le monde. La mission de notre entreprise est d'agir comme fournisseur mondial de solutions de mobilité durables à l'intention des particuliers. L'entreprise est consciente de sa responsabilité spéciale envers l'environnement dans le cadre de cette mission.

Principe d'entreprise

En tant qu'entreprise commerciale, nous sommes responsables d'assurer la compatibilité environnementale et la durabilité de nos produits, établissements et services. Nous concentrons nos efforts sur des technologies de pointe efficaces et écologiques que nous mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès les premières étapes de conception et de production, nous gérons les ressources naturelles prudemment et réduisons continuellement notre empreinte sur l'environnement en vue de respecter les lois et règlements visant la protection de l'environnement.

De plus, nous évaluons constamment la compatibilité environnementale de nos produits et de nos processus de fabrication en vue de les optimiser au besoin.

Nous sommes des membres responsables de la société et des partenaires des gouvernements. Nous cherchons à communiquer avec ces intervenants au sujet de concepts de mobilité pour l'avenir et du développement écologiquement durable.

Ma contribution

Je n'oublie jamais l'importance de protéger l'environnement dans le cadre de mon travail et j'utilise les ressources et l'énergie de manière économique et efficace. Je m'assure que mes activités entraînent le moins de conséquences possible sur l'environnement et qu'elles sont conformes aux lois et règlements de protection de l'environnement en vigueur.

Exemple

Vous remarquez qu'un réservoir fuit et qu'une bonne quantité de produits chimiques s'écoule sur le plancher.

Avisez immédiatement un des employés concernés. N'attendez pas que quelqu'un d'autre signale la fuite.

Dons, commandites et charité

Contexte

L'entreprise fait des dons (contributions volontaires sans aucune contrepartie attendue) et agit parfois comme commanditaire (contributions en échange d'une compensation contractuelle) en vue d'exercer une influence positive sur sa réputation et son image publique. Pour éviter les conflits d'intérêts et assurer une conduite uniforme au sein de l'entreprise, les dons et commandites ne sont permis que dans leur cadre légal respectif et conformément aux règles internes qui s'appliquent aux marques et entreprises du Groupe Volkswagen.

Principe d'entreprise

Nous faisons des dons en argent et en nature pour soutenir la science, la recherche, l'éducation, les œuvres de bienfaisance, les sports et la culture. Nous n'offrons des dons qu'à des organismes à but non lucratif reconnus ou des organisations autorisées à accepter des dons selon des modalités spéciales.

L'octroi de dons ou de commandites est permis seulement dans le cadre d'un processus d'approbation transparent.

Ma contribution

Si je considère qu'une commandite particulière serait avantageuse, je communique avec les services concernés au sein de l'entreprise (service de la conformité juridique, service du marketing, etc.).

La remise d'un don doit s'effectuer de façon transparente : le but, le bénéficiaire du don et le reçu produit par ce dernier sont consignés et peuvent être vérifiés. Je respecte le processus interne et je m'abstiens de faire des dons qui pourraient nuire à la réputation de l'entreprise.

Exemple

Vous êtes employé de Volkswagen Finance et un politicien de votre région vous demande un don en argent au nom de la compagnie pour sa campagne électorale.

Refusez sa demande. Aucun don ne peut être octroyé sans avoir suivi le processus d'approbation obligatoire. Dans ce cas précis, le don ne sera pas approuvé en raison d'une directive interne qui interdit les dons aux partis politiques, aux institutions affiliées à un parti politique ou aux politiciens.

Communication et marketing

Contexte

Selon le Groupe Volkswagen, il est important de communiquer de façon claire et ouverte et par des moyens honnêtes et légaux avec les employés, les partenaires commerciaux, les actionnaires, les investisseurs, les médias et les autres intervenants. Tous nos employés partagent la responsabilité d'observer les règles des communications internes pour faire en sorte de présenter une image cohérente et uniforme du Groupe. Tous nos employés doivent reconnaître les réussites de leurs pairs et respecter la réputation professionnelle et personnelle de chacun.

Principe d'entreprise

Nous devons nous assurer que nos communications sont claires et uniformes pour conserver la confiance des clients, des investisseurs et des autres intervenants. Avant d'adopter ou de mettre en œuvre un plan de communication ou de marketing, vous devez coordonner les mesures à prendre avec le service concerné.

Ma contribution

Je ne produis aucune communication publique au nom de l'entreprise et je transfère toujours les demandes au service des communications. Si je suis appelé à faire un commentaire en public, lors d'un événement commercial ou culturel ou sur Internet, je souligne clairement qu'il s'agit de mon opinion personnelle. Je consulte les directives de l'entreprise sur l'utilisation des médias sociaux pour connaître les comportements appropriés à adopter.

Exemple

Vous lisez un commentaire sur Internet qui critique les méthodes de production utilisées en Asie, mais qui soulève des points qui n'ont pas le moindre fondement.

Même si vous aimeriez corriger immédiatement cette fausse représentation, communiquez d'abord avec le service concerné, qui est en mesure de fournir une réponse complète et appropriée à de telles critiques.

Lobbyisme politique

Contexte

La politique et les lois influent sur le cadre économique de nos processus d'affaires. Les échanges commerciaux du Groupe Volkswagen influent sur la société et peuvent promouvoir les intérêts de cette dernière par des activités de lobbying politique lors des prises de décisions liées par exemple aux plans de législation.

Principe d'entreprise

Nos activités de lobbying politique sont centralisées et fondées sur des principes d'ouverture et de responsabilité. Nos interactions avec les partis politiques et les groupes d'intérêts sont axées sur la neutralité. L'influence malhonnête de décideurs politiques et de gouvernements n'est pas permise.

Ma contribution

Je ne tente pas d'intervenir dans les décisions politiques au nom de l'entreprise si je ne suis pas autorisé à le faire. Si j'ai une autorisation, je suis les directives internes appropriées en effectuant mon travail.

Exemple

Une de vos connaissances est membre de la Chambre des communes ou d'une assemblée législative provinciale. Vous savez qu'un projet de loi important pour le Groupe Volkswagen fait l'objet de discussions au Parlement ou au sein du gouvernement provincial, et vous pensez à communiquer avec votre connaissance pour lui expliquer les intérêts du Groupe en lien avec le projet de loi.

N'en parlez pas à votre connaissance. Les activités de lobbying politique de l'entreprise sont centralisées et menées de manière ouverte et transparente. Dans une telle situation, vous devez communiquer avec le service de conformité juridique de Volkswagen Finance.

4. Notre responsabilité en tant que partenaire commercial

L'intégrité, la transparence et l'équité sont des éléments essentiels de notre crédibilité et de la confiance envers nos pratiques. C'est pourquoi Volkswagen Finance tient à toujours respecter son cadre juridique, ses directives internes et ses valeurs d'entreprise, et à les communiquer clairement.

Cela comprend aussi de ne distribuer nos produits et services que par l'entremise de nos partenaires de distribution autorisés.

Les responsabilités de l'entreprise en tant que partenaire commercial touchent les domaines suivants.

Conflits d'intérêts

Contexte

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un de nos employés vont ou pourraient aller à l'encontre des intérêts du Groupe Volkswagen et affiliés. Les conflits d'intérêts sont souvent causés par le deuxième emploi d'un employé. Si un employé accorde la priorité à ses intérêts personnels par rapport à ceux de l'entreprise, il pourrait nuire à cette dernière.

Principe d'entreprise

Nous respectons les intérêts personnels et la vie privée de nos collègues. Cela dit, il est important d'éviter les conflits entre les intérêts personnels et commerciaux, et même l'apparence de conflit d'intérêts. Nos décisions sont fondées exclusivement sur des critères objectifs, et nous ne nous laissons pas influencer par des relations ou des intérêts personnels.

Ma contribution

J'évite même l'apparence de conflit d'intérêts et je dévoile tout conflit d'intérêt réel ou apparent à mon superviseur et au service de ressources humaines. Nous cherchons ensemble une solution qui ne nuira pas aux intérêts de l'entreprise.

Exemple

Votre patron vous demande d'examiner les soumissions de plusieurs fournisseurs de contenants en plastique. Vous remarquez qu'une des meilleures propositions vient de l'entreprise d'un de vos amis. Que faites-vous?

Informez votre superviseur de la situation et retirez-vous du processus de prise de décision pour éviter l'apparence de conflit d'intérêts.

Cadeaux, divertissements et invitations

Contexte

Les avantages offerts sous forme de cadeaux, d'hospitalité ou d'invitations sont fréquents dans le cadre des relations d'affaires. Ces avantages ne posent pas de problème dans la mesure où ils sont raisonnables et ne contreviennent à aucune règle interne ou légale. Cependant, si les avantages sont déraisonnables et sont mal utilisés pour influencer un tiers, les personnes impliquées peuvent être poursuivies en justice.

Principe d'entreprise

Nos directives internes sur le traitement des cadeaux, de l'hospitalité et des invitations indiquent quels avantages sont appropriés et quelles étapes il faut suivre pour accepter et octroyer des avantages.

Ma contribution

Je me familiarise avec les directives sur le traitement des cadeaux, de l'hospitalité et des invitations et je les suis à la lettre.

Je surveille mon comportement à cet égard pour déterminer s'il existe ou s'il pourrait exister des conflits d'intérêts.

Exemple

Un des employés d'un fournisseur de Volkswagen Finance vous donne un cadeau d'anniversaire onéreux.

Même si vous croyez que le fait d'accepter ce cadeau n'aura aucun effet sur les relations d'affaires, la valeur du cadeau ne doit pas dépasser le montant indiqué dans les directives internes sur les cadeaux. En cas de doute, refusez le cadeau. Si vous craignez d'offenser la personne en refusant son cadeau, consultez votre superviseur pour trouver une solution. Dans le doute, remettez le cadeau au responsable en chef de la conformité de Volkswagen Finance. La remise du cadeau sera consignée pour votre protection.

Interdiction de corruption

Contexte

La corruption correspond au comportement malhonnête ou aux actions frauduleuses d'une personne en position de pouvoir et comprend généralement un élément de subornation. La corruption est un grave problème dans le monde du commerce. Elle engendre des décisions fondées sur les mauvaises raisons et empêche le progrès et l'innovation en plus de nuire à la concurrence et à la société. Toute forme de corruption est interdite. La corruption peut entraîner des amendes pour l'entreprise ou le Groupe Volkswagen ainsi que des sanctions en vertu du droit criminel pour les employés impliqués.

Principe d'entreprise

La qualité des produits et services de notre entreprise est la clé de notre réussite. Par conséquent, nous ne tolérons pas la corruption. Nous octroyons des avantages à nos partenaires commerciaux, à nos clients et à des tiers seulement dans les limites permises par la loi et les règles en vigueur.

Ma contribution

Je n'offrirai ni n'accepterai jamais de pot-de-vin, directement ou indirectement.

J'assume la responsabilité de m'informer en consultant les règles internes avant de donner ou d'accepter des cadeaux, d'envoyer ou d'accepter une invitation et d'offrir mon hospitalité ou d'accepter celle des autres.

Si j'obtiens des renseignements liés à la corruption, j'en informe immédiatement une des personnes-ressources énumérées au chapitre 6.

Exemple

Vous êtes responsable des ventes au sein de l'entreprise et vous aimeriez dépasser votre objectif de revenus pour l'année. Vous préparez une soumission pour un important contrat avec un client qui a lancé un appel d'offres. Chez le client, la personne responsable vous propose d'influencer la décision en faveur de votre entreprise en échange d'une compensation.

Cette personne est corrompue. Informez immédiatement votre superviseur et le responsable en chef de la conformité de Volkswagen Finance (consultez la liste des personnes-ressources du chapitre 6).

Relations avec les fonctionnaires et les titulaires de fonctions politiques

Contexte

Les interactions avec les fonctionnaires ou titulaires d'une charge publique, les gouvernements, les autorités et d'autres institutions publiques sont souvent régies par des lois spéciales dont le non-respect peut entraîner de graves conséquences, et le Groupe Volkswagen et Volkswagen Finance pourrait se retrouver sur une liste noire pour l'octroi de contrats publics.

Principe d'entreprise

Les contrats signés avec des fonctionnaires ou titulaires d'une charge publique adhèrent strictement à toutes les lois et règles internes en vigueur sur les conflits d'intérêts et la corruption. Nous n'effectuons pas de « paiements de facilitation ». Ce terme fait référence aux paiements remis à un fonctionnaire pour accélérer le traitement administratif habituel.

Ma contribution

Je comprends que des règles strictes s'appliquent à l'octroi de contrats publics et je me familiarise avec ces règles. Au besoin, je fais appel au service de conformité juridique de Volkswagen Finance.

Exemple

Vous savez qu'un appel d'offres est en cours de préparation pour un important contrat. Vous pensez à demander à l'employé responsable de l'appel d'offres, avec qui vous avez déjà travaillé, de concevoir l'appel d'offres de manière à forcer l'attribution du contrat au Groupe Volkswagen.

Ne faites jamais une telle chose, peu importe les circonstances. Il est illégal d'exercer ce genre d'influence.

Prohibition du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Contexte

Presque tous les pays du monde ont adopté des lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le blanchiment d'argent consiste à remettre en circulation sur le marché légal des fonds ou des actifs d'origine directement ou indirectement criminelle dans le but de créer l'illusion qu'ils proviennent d'une source légale. Le financement du terrorisme consiste à fournir de l'argent ou d'autres ressources pour soutenir des activités criminelles de terrorisme ou des organisations terroristes. Une personne peut être tenue responsable d'une activité de blanchiment d'argent même si elle n'était pas au courant d'y participer en prenant part à une transaction légale ou à un transfert. Toute participation involontaire à une activité de blanchiment d'argent peut suffire à entraîner de graves condamnations.

Principe d'entreprise

Nous vérifions l'identité de nos clients, de nos partenaires commerciaux et des autres tiers avec qui nous comptons faire affaire. Nous ne voulons faire affaire qu'avec des partenaires honorables qui respectent la loi et qui utilisent des ressources provenant de sources légitimes.

Les paiements entrants sont transférés à bref délai aux services appropriés et affichés en conséquence. Nous tenons à la transparence de notre flux de trésorerie.

Ma contribution

Je ne fais rien qui puisse aller à l'encontre des dispositions sur le blanchiment d'argent au pays ou à l'étranger. Je demeure vigilant et j'enquête sur tout comportement suspect observé chez un client, un partenaire commercial ou un tiers. Si j'obtiens des renseignements qui soulèvent des soupçons raisonnables, je communique immédiatement avec le responsable en chef de la conformité de Volkswagen Finance ou avec une des personnes-ressources énumérées au chapitre 6.

Je respecte toutes les dispositions liées à l'enregistrement et à l'affichage dans le système de comptabilité des transactions et des contrats dont j'ai la responsabilité.

Exemple

Un des clients du Groupe Volkswagen en Asie a payé un montant excessif, et demande que le surplus lui soit remis au moyen d'un transfert vers un compte établi en Suisse ou d'un paiement en argent comptant au lieu d'un transfert bancaire vers le compte commercial d'origine.

N'accédez pas à sa demande trop rapidement. Ce genre de demande exige une explication. Demandez au client pourquoi vous ne pouvez pas lui remettre le montant grâce au même mode de paiement qu'à l'origine. Demandez conseil aux personnes-ressources énumérées au chapitre 6.

Comptabilité et rapports financiers

Contexte

Pour gagner et conserver la confiance du public, de ses actionnaires et de ses partenaires contractuels, Volkswagen Finance et le Groupe Volkswagen doit absolument observer de bonnes pratiques de comptabilité et de production de rapports financiers. Toute irrégularité peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise comme pour les personnes responsables.

Principe d'entreprise

Nous respectons strictement les dispositions légales liées à la comptabilité et à la production de rapports financiers. La transparence et l'exactitude sont nos priorités. Nous informons donc régulièrement tous les intervenants du marché financier de notre situation et des changements dans nos activités. Nous publions nos états financiers périodiques en temps opportun, conformément aux règles nationales et internationales sur la comptabilité.

Ma contribution

J'organise les processus de manière à pouvoir entrer correctement et rapidement toutes les données financières dans le système de comptabilité. Si je me pose des questions sur la bonne façon d'enregistrer des données, je communique avec mon superviseur ou avec le service des finances concerné.

Exemple

Vous avez besoin d'équipement neuf de manière urgente. Cependant, le budget annuel de votre service est déjà épuisé. Vous pensez à acheter l'équipement quand même et à reporter les coûts à l'exercice suivant pour l'appliquer au nouveau budget.

Résistez à la tentation. Toute l'information entrée doit être exacte. La falsification d'une entrée peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise ou pour l'employé concerné.

Impôt et douanes

Contexte

Puisque nous faisons affaire à l'échelle mondiale et que nous cherchons à développer de nouveaux marchés, nous devons respecter une panoplie de règles différentes sur le commerce extérieur, l'impôt et les douanes. Notre respect des lois sur l'impôt et les douanes nous aide à gagner la confiance des clients, des autorités du monde de la finance et du grand public. Toute irrégularité peut nuire grandement à l'entreprise et au Groupe Volkswagen en plus d'entraîner de graves conséquences sur la réputation du Groupe et pour les employés responsables.

Principe d'entreprise

Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale de respecter nos obligations en ce qui concerne les impôts et les douanes, et nous prôtons explicitement le respect des lois nationales et internationales.

Ma contribution

Je conçois des systèmes et des processus internes de manière à assurer le calcul exact et le paiement rapide et complet de l'impôt et des frais de douane que doivent payer les sociétés du Groupe. Ces paiements doivent figurer sur le rapport et être remis à l'administration fiscale appropriée.

Si je découvre une violation des règlements sur l'impôt et les frais de douane au sein de mon secteur de responsabilité, je prends toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher d'avoir lieu ou y mettre fin. Si cela n'est pas possible, je communique avec la personne-ressource appropriée au service des impôts et des douanes.

Exemple

Vous avez la responsabilité d'entrer certaines transactions, par exemple les frais généraux (dépenses d'entretien) et les coûts de production, dans les états financiers obligatoires. Un de vos projets dépasse certains paramètres de contrôle dès le début de l'exercice financier. Par conséquent, un employé vous demande d'entrer des dépenses d'entretien même si la transaction en question constitue indubitablement un investissement et qu'il faut donc la traiter comme des coûts de production capitalisés.

Créez une entrée conforme aux exigences de la loi. De plus, dénoncez l'employé qui vous a demandé de classer la transaction dans la mauvaise catégorie à l'équipe de gestion. Toute transaction d'affaires doit être consignée correctement et conformément aux lois commerciales et fiscales, car les rapports de comptabilité servent de fondement aux déclarations de revenus. Par conséquent, les erreurs de comptabilité peuvent entraîner des erreurs dans les déclarations de revenus et des conséquences graves en vertu de la loi sur l'impôt et les douanes pour l'entreprise comme pour les employés responsables.

Concurrence libre et équitable

Contexte

La concurrence libre et équitable est protégée par les lois sur la concurrence et les lois antitrust. Le respect de ces lois assure une concurrence juste sur le marché, ce qui est avantageux pour toutes les parties concernées. Les ententes et pratiques concertées entre concurrents dans le but d'empêcher ou de restreindre la liberté de concurrence sont interdites. Il est également inadmissible d'abuser d'une position dominante sur le marché. De tels abus peuvent, par exemple, se traduire par de la discrimination (traiter certains clients différemment sans raison objective), le refus de fournir des produits, l'imposition de prix ou de conditions d'achat ou de vente déraisonnables, ou des ententes connexes non justifiées en lien avec le service supplémentaire demandé. Ceux qui adoptent des comportements anticoncurrentiels risquent non seulement de nuire à la bonne réputation de l'entreprise et du Groupe Volkswagen, mais peuvent aussi se voir infliger des amendes et des sanctions sévères.

Principe d'entreprise

Notre façon de mener nos activités est entièrement fondée sur le mérite, les principes de l'économie de marché et une concurrence tout à fait libre. Nous aimons nous mesurer à nos concurrents dans le respect des règlements et de nos principes éthiques.

Nous ne signons jamais d'ententes anticoncurrentielles avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Si notre entreprise occupe une position dominante sur le marché, nous n'en abusons pas.

Nous respectons les dispositions des lois antitrust qui s'appliquent aux systèmes de distribution dans le cadre de nos interactions avec nos partenaires de distribution autorisés.

Ma contribution

Chaque fois que je communique avec un concurrent, je m'assure de ne pas donner ou recevoir d'information permettant de tirer des conclusions sur les activités commerciales actuelles ou à venir de l'informateur.

J'évite les conversations et communications de toute sorte avec un concurrent au sujet d'enjeux importants pour la concurrence. Ces enjeux comprennent les prix, l'établissement des prix, la planification d'affaires, l'état du développement et les délais de livraison.

Exemple

Vous discutez avec l'employé d'un concurrent lors d'une foire commerciale. À un moment, vous comprenez que votre interlocuteur tente de vous sonder au sujet de la planification d'affaires du Groupe Volkswagen. En retour, l'employé vous offre les mêmes renseignements sur son entreprise.

Vous devez immédiatement lui faire comprendre que vous ne discuterez pas de ces sujets. Ce genre de conversation, en plus de livrer des secrets professionnels sans autorisation, constitue une violation des lois sur la concurrence et des lois antitrust en vigueur et pourrait avoir de graves conséquences pour vous, pour le Groupe, pour l'employé de votre concurrent et pour son entreprise. Consignez votre conversation et avisez immédiatement le responsable en chef de la conformité de Volkswagen Finance.

Approvisionnement

Contexte

Le Groupe Volkswagen et Volkswagen Finance s'est engagé par voie contractuelle envers de nombreux fournisseurs de produits et de services dans le cadre de ses activités.

Principe d'entreprise

Nous choisissons nos fournisseurs de produits et de services avec soin, selon des critères objectifs.

Quand nous achetons des produits et des services, nous faisons appel aux services concernés, conformément aux directives d'approvisionnement appropriées.

Ma contribution

Je n'accorde aucun traitement de faveur à un fournisseur de produits ou de services sans raison objective et j'évite les conflits d'intérêts.

Je n'achète jamais de produits ou de services sans d'abord me pencher sur le marché et sur les autres fournisseurs possibles. J'observe les principes d'approvisionnement appropriés et je fais appel au service d'achats concerné au début du processus d'achat.

Exemple

Vous apprenez qu'un employé de Volkswagen Finance ou du Groupe Volkswagen compte faire affaire avec un fournisseur sans communiquer avec le service d'achats concerné.

Avisez une des personnes-ressources énumérées au chapitre 6 ou le service d'achats concerné pour favoriser le choix de la soumission la plus rentable pour l'entreprise.

Contrôle de l'exportation

Contexte

Le contrôle à l'exportation peut imposer des prohibitions ou des restrictions et exiger l'approbation des autorités ou la prise d'autres mesures de surveillance des échanges de biens internationaux. Les dispositions de la loi sur le contrôle à l'exportation s'appliquent aux technologies, aux logiciels et aux autres biens. Outre les exportations elles-mêmes, le contrôle à l'exportation peut aussi s'appliquer à des transferts de biens temporaires entre pays, par exemple des objets ou des schémas techniques que l'on emporte avec soi pour un voyage d'affaires ou des messages de nature technique envoyés par courriel ou par voie infonuagique.

De plus, toute transaction avec des personnes ou des sociétés qui figurent sur une liste de sanctions est interdite, peu importe le mode de livraison choisi.

Principe d'entreprise

Nous respectons toutes les dispositions liées à l'importation et à l'exportation de biens, de services et d'information.

Ma contribution

Quand je prends une décision sur l'importation ou l'exportation de produits et de services, je prends le temps de déterminer si la décision relève du contrôle à l'exportation. Dans le doute, je demande conseil à mon superviseur ou au service juridique de Volkswagen Finance.

Exemple

Un client potentiel aimerait passer une commande auprès du Groupe Volkswagen dans un pays qui fait l'objet d'un embargo selon les dossiers du Groupe.

Allez au fond de l'histoire en communiquant avec le service concerné pour connaître les restrictions qui s'appliquent au pays en question (p. ex. : embargo de l'ONU) et ne signez aucun contrat qui engage l'entreprise à exporter des produits vers ce pays tant que vous n'avez pas toute l'information requise.

Prohibition des délits d'initié

Contexte

Diverses lois canadiennes (comme la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le Code criminel et les lois provinciales sur les valeurs mobilières) interdisent l'utilisation ou la divulgation d'information privilégiée dans le cadre d'échanges d'actions, d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers. Elles interdisent aussi de recommander à un tiers de participer à un délit d'initié ou de révéler illégalement de l'information privilégiée, ou de l'y inciter. D'autres interdictions peuvent être imposées par certaines lois nationales. On considère

comme de l'information privilégiée les renseignements qui ne sont pas publiés et qui, s'ils étaient publiés, pourraient vraisemblablement influencer considérablement sur le prix de la valeur mobilière (p. ex. : les actions de Volkswagen) ou de l'instrument financier touché.

Principe d'entreprise

Nous traitons les renseignements sur le rendement des actions conformément aux exigences du marché financier et ne tolérons aucun délit d'initié. Les données liées à des projets internes ne doivent être utilisées qu'à l'interne, conformément aux règles de l'entreprise. Nous ne devons pas divulguer ces renseignements à un tiers, même s'il s'agit d'un membre de notre famille comme un conjoint ou une conjointe.

Ma contribution

Je ne participe à aucun délit d'initié et je m'abstiens d'inciter un tiers à le faire. De plus, je ne divulgue aucune information privilégiée à moins que cela ne s'inscrive dans mon travail normal, et je suis les règles internes pertinentes. J'entreprends de me familiariser avec les règles internes applicables.

Si j'ai accès à de l'information privilégiée, je ne l'utilise pas pour acheter ou vendre des valeurs mobilières ou des instruments financiers. Cette règle s'applique non seulement aux transactions avec des sociétés cotées appartenant au Groupe Volkswagen ou à une société affiliée, mais aussi aux transactions de valeurs mobilières ou d'instruments financiers en général (y compris celles des fournisseurs).

Exemple

Vous apprenez dans le cadre de votre travail pour Volkswagen que l'acquisition d'une nouvelle société sera annoncée sous peu. Vous savez qu'un de vos bons amis considère la possibilité de vendre ses actions Volkswagen. Comme le prix des actions Volkswagen montera probablement à l'annonce de la nouvelle acquisition, vous pensez à conseiller à votre ami d'attendre un peu avant de vendre les siennes.

Vous ne pouvez pas divulguer ce genre d'information, en aucune circonstance. Comme les renseignements dont vous disposez n'ont pas été publiés, ils constituent de l'information privilégiée et vous n'êtes jamais autorisé à les divulguer. La transmission directe ou indirecte de tels renseignements peut entraîner des poursuites judiciaires.

5. Notre responsabilité en milieu de travail

Protéger la santé et la sécurité de tous les employés représente un intérêt fondamental pour le Groupe Volkswagen et Volkswagen Finance.

Le principe de la protection et de la sécurité s'applique aussi aux données sur les employés et les clients, au savoir-faire propre à l'entreprise et aux actifs de l'entreprise.

Les responsabilités de l'entreprise et du Groupe Volkswagen sur les lieux de travail touchent les domaines suivants :

Santé et sécurité au travail

Contexte

Le Groupe Volkswagen s'engage à assumer ses responsabilités envers la santé et la sécurité de ses employés. Nos politiques en matière de santé et de sécurité au travail sont harmonisées aux dispositions des lois nationales et à la politique de santé et de sécurité au travail de l'entreprise.

Principe d'entreprise

Pour protéger et favoriser la santé, le rendement et la satisfaction de nos employés, nous améliorons continuellement l'environnement de travail et offrons un éventail de mesures préventives et de mesures de promotion de la santé.

Ma contribution

Je respecte les règles sur la santé et la sécurité au travail. Je n'expose jamais mes collègues ou partenaires commerciaux à un risque pour la santé ou la sécurité. Je prends toutes les précautions appropriées et obligatoires pour m'assurer que mon lieu de travail permet toujours de travailler en sécurité. Je contribue activement au maintien de ma santé en participant volontairement aux mesures préventives et aux mesures de promotion de la santé.

Exemple

Vous remarquez qu'une des machines de votre service présente un problème électronique.

Désactivez la machine et n'oubliez pas de mettre une pancarte indiquant clairement que la machine est défectueuse. Demandez au service concerné de réparer la machine, car il est interdit et il peut être dangereux de réparer vous-même l'équipement électrique.

Protection des données

Contexte

Il existe des lois spéciales pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels. Règle générale, la collecte, le stockage, le traitement et toute autre utilisation de renseignements personnels exigent d'obtenir le consentement de la personne concernée au moyen d'une entente contractuelle ou d'une autre disposition légale.

Principe d'entreprise

Nous protégeons la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels de nos employés, anciens employés, clients, fournisseurs et autres parties concernées.

Nous recueillons, traitons, utilisons, transmettons et stockons les renseignements personnels dans le respect absolu des lois en vigueur.

Ma contribution

Je fais en sorte que les renseignements personnels sont recueillis, stockés, traités, transmis et utilisés conformément aux obligations, aux politiques et aux procédures de l'entreprise. Cela peut, selon les circonstances, exiger de la part de l'entreprise un avis et son consentement ou le traitement des données dans le cadre d'une entente contractuelle ou d'une autre disposition légale.

Tous les renseignements personnels doivent être sécurisés de manière à protéger leur confidentialité, leur intégrité, leur disponibilité, leur vérifiabilité et leur fiabilité, et pour empêcher les accès internes ou externes non autorisés.

Dans le doute, je communique avec mon superviseur ou avec l'agent de protection de la vie privée de Volkswagen Finance.

Exemple

Vous avez organisé un séminaire pour Volkswagen Finance. Certains participants n'appartiennent pas au Groupe, mais vous avez obtenu leurs renseignements personnels. Un collègue vous demande de lui donner leurs adresses.

Ne transmettez jamais de telles données sans d'abord consulter une des personnes ressources mentionnées précédemment. En général, vous pouvez utiliser ces données seulement pour les raisons qui ont justifié leur collecte.

Sécurité et protection de l'information, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle

Contexte

Le Groupe Volkswagen détient des brevets protégés à l'échelle mondiale et de nombreux secrets professionnels en plus de posséder un savoir-faire technique. Ces connaissances représentent le fondement de notre réussite commerciale. La transmission non autorisée ou non sécurisée de telles connaissances peut entraîner de graves pertes pour l'entreprise et des poursuites contre l'employé impliqué en vertu du droit du travail, du droit civil ou du droit pénal.

Principe d'entreprise

Nous comprenons la valeur du savoir-faire de l'entreprise et nous nous efforçons de le protéger. Nous respectons la propriété intellectuelle de nos concurrents, de nos partenaires et de tout autre tiers.

Ma contribution

Je traite toute l'information du Groupe Volkswagen consciencieusement et je m'abstiens de la divulguer à des personnes non autorisées. Je suis particulièrement vigilant en ce qui concerne notre savoir-faire technique, nos brevets et nos secrets professionnels.

Exemple

Vous participez à la conception d'une technologie novatrice. Vous êtes appelé à présenter votre création à plusieurs établissements de l'entreprise, et vous comptez utiliser votre ordinateur portable lors de votre exposé, car il contient les documents pertinents. Vous avez l'intention de passer ces documents en revue dans l'avion ou dans le train, en vous rendant à chaque établissement.

Personne ne doit obtenir des renseignements confidentiels appartenant au Groupe Volkswagen, car cela pourrait entraîner un important désavantage concurrentiel. N'accédez pas à ce genre d'information à des endroits où un tiers pourrait y accéder ou en prendre note.

Sécurité des TI

Contexte

Les technologies de l'information (TI) et le traitement informatique de données font maintenant partie du quotidien au sein de Volkswagen Finance et du Groupe Volkswagen. Cela dit, de nombreux risques sont rattachés à ces domaines, notamment la corruption du traitement de données causée par des logiciels malveillants (virus), la perte de données causée par des erreurs logicielles, et l'utilisation abusive de données (p. ex. par des pirates informatiques).

Principe d'entreprise

Nous respectons la sécurité des TI et du traitement informatique de données et suivons les règles applicables.

Ma contribution

Je me familiarise avec les règles de sécurité des TI applicables et je les respecte.

Je comprends que les échanges de données non cryptées (p. ex. par courriel ou au moyen d'une clé USB) ne sont pas des communications sécurisées.

Exemple

Vous êtes à l'extérieur du bureau et on vous donne une clé USB pour enregistrer un document lors d'une réunion.

Utilisez uniquement les supports de données ou systèmes d'échange de données de Volkswagen et suivez les directives de classification de l'information. Par exemple, vous pouvez demander qu'on vous envoie le document par courriel. N'ouvrez jamais les pièces jointes ou les courriels qui semblent suspects ou qui proviennent d'une adresse inconnue. Vous éviterez ainsi d'introduire des logiciels malveillants dans le réseau de l'entreprise.

Gestion des actifs de l'entreprise

Contexte

Les actifs corporels et incorporels du Groupe Volkswagen aident ses employés à atteindre les objectifs de l'entreprise et ne peuvent être utilisés qu'à des fins commerciales.

Principe d'entreprise

Nous respectons les actifs corporels et incorporels de l'entreprise et nous ne les utilisons pas à des fins non commerciales. Les employés ne doivent pas s'attendre à ce qu'un message enregistré ou transmis au moyen de l'équipement de traitement de données de l'entreprise, ce qui comprend les téléphones cellulaires appartenant à l'entreprise, soit confidentiel ou à ce qu'il le demeure. L'entreprise se réserve le droit de surveiller, d'ouvrir et de supprimer tout message, fichier, base de données, graphique ou autre document de ses systèmes d'information.

Ma contribution

J'observe les règles de l'entreprise et je gère les actifs de l'entreprise avec grand soin.

Exemple

Votre équipe de soccer prévoit un voyage d'une fin de semaine. L'entraîneur, qui sait que vous travaillez pour Volkswagen, vous demande si vous pourriez « obtenir » un des véhicules du parc de votre entreprise. Les employés peuvent habituellement louer un véhicule de fonction au prix courant. Vous ne pouvez pas obtenir gratuitement un véhicule pour une utilisation personnelle ou pour le mettre à la disposition d'un tiers.

6. Soutien

Au besoin, vous pouvez faire appel à des personnes-ressources à l'interne et à l'externe pour obtenir de l'aide en lien avec le Code de conduite. De plus, les principes et engagements volontaires s'appliquent. Vous pouvez obtenir de la documentation en ligne, sur le site <http://www.volkswagenag.com/en/sustainability/policy.html> (en anglais et en allemand seulement).

Représentation des employés

Nous reconnaissons le droit fondamental de tous les employés de fonder une organisation syndicale pour régler les questions touchant la représentation des employés.

Nous nous engageons à travailler avec les représentants des employés dans un climat d'honnêteté et de confiance, à mener un dialogue constructif favorisant la coopération, et à nous efforcer de maintenir un équilibre entre les intérêts de tous. Notre culture d'entreprise ne tolère ni le favoritisme ni la discrimination dans nos interactions avec les représentants des employés.

C'est par la gestion coopérative des conflits et par l'engagement social que l'entreprise maintient sa compétitivité sur les plans économique et technique en vue de protéger son avenir et celui de ses employés. La viabilité économique et la création d'emplois sont des objectifs communs.

Aide / personnes-ressources / système de lanceur d'alerte

Le superviseur immédiat est la première personne avec qui communiquer si vous avez des questions ou des doutes sur le Code de conduite. Vous pouvez aussi communiquer avec les représentants des employés, et tous les employés peuvent communiquer avec le responsable en chef de la conformité de Volkswagen Finance ou accéder au système d'informateur aux liens suivants:

E-mail: io@volkswagen.de

Téléphone : +800 444 46300

Adresse postale :
Investigation
Office Box 1717
38436
Wolfsburg
Germany

De plus, vous pouvez adresser vos plaintes liées aux règles de l'entreprise à votre supérieur, au responsable de la conformité concerné, au directeur des ressources humaines concerné ou à toute autre administration concernée.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur l'Intranet de l'entreprise, à l'adresse : <https://www.volkswagenag.com/en/group/compliance-and-risk-management/whistleblowersystem.html>

Auto-évaluation pour faciliter les décisions

Si vous doutez de la conformité de votre comportement aux principes présentés dans le Code de conduite, posez-vous les questions suivantes :

1. Ai-je pris en compte toutes les questions pertinentes et les ai-je évaluées correctement? (test de contenu)
2. Suis-je convaincu que ma décision respecte les exigences prévues par la loi et l'entreprise? (test de légalité)
3. Est-ce que je maintiens ma décision lorsqu'elle est dévoilée? (test du superviseur)
4. Suis-je d'accord pour que tous les cas semblables soient gérés de la même façon à l'échelle de l'entreprise? (test d'universalité)
5. Est-ce que je pense toujours que ma décision est la bonne si mon entreprise doit la justifier en public? (test public)
6. Est-ce que j'accepterais ma propre décision si j'étais touché? (test de répercussion)
7. Que dirait ma famille à propos de ma décision? (deuxième opinion)

Si vous avez répondu « oui » aux questions 1 à 6 et que votre réponse à la question 7 est positive, votre comportement est très probablement conforme à nos principes. Si certaines questions demeurent sans réponse ou si vous avez des doutes, communiquez avec une des personnes-ressources mentionnées au chapitre 6.